



n° 77
16 mai
2012

Pages 1651
à 1674

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

DÉLIBÉRATIONS.....	1653
Délibération n° 2012-05-14-2-1 : Élection à la vice-présidence du conseil d'administration de l'université de La Rochelle.....	1653
Délibération n° 2012-05-14-2-2-1 : Élection du vice-président « orientation, réussite et insertion professionnelle » de l'université de La Rochelle.....	1654
Délibération n° 2012-05-14-2-2-2 : Élection du vice-président « relations internationales » de l'université de La Rochelle.....	1655
Délibération n° 2012-05-14-2-2-3 : Élection du vice-président « culture, vie sportive et associative » de l'université de La Rochelle.....	1656
Délibération n° 2012-05-14-2-2-4 : Élection du vice-président « campus numérique et système d'informations » de l'université de La Rochelle.....	1657
Délibération n° 2012-05-14-2-3-1 : Désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.....	1658
ARRÊTÉS.....	1659
Arrêté n° 2012-53 du 15 mai 2012 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle....	1659
Arrêté n° 2012-113 du 28 mars 2012 relatif à nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires option A.....	1661
Arrêté n° 2012-114 du 28 mars 2012 relatif à nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires option B.....	1661
Arrêté n° 2012-141 annule et remplace l'arrêté n° 2011- 499 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit.....	1662
Arrêté n°2012- 142 annule et remplace l'arrêté n° 2011-501 portant nomination du jury de délivrance du master 1 du domaine droit, économie, gestion mention droit public et privé.....	1663
Arrêté n° 2012-152 du 23 avril 2012 portant délégation de signature.....	1664
Arrêté n° 2012-156 du 15 mai 2012 portant délégation de signature au vice-président du conseil d'administration (Mathias TRANCHANT).....	1665
Arrêté n° 2012-157 du 7 mai 2012 portant délégation de signature au directeur général des services (Marlène BARBOTIN).....	1667
Arrêté n° 2012-158 du 15 mai 2012 portant délégation de signature au vice-président « relations internationales » (Fernando PEDRAZA-DIAZ).....	1668
Arrêté n° 2012-159 du 15 mai 2012 portant délégation de signature (Marie-Christine LAFAYE- Sylvie SHAFAGHAT).....	1668
Arrêté n° 2012-160 du 07 mai 2012 portant délégation de signature en matière financière (Marlène BARBOTIN).....	1669
Arrêté n° 2012-163 du 7 mai 2012 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales au comité technique de l'université de La Rochelle	1670
Arrêté n° 2012-164 du 9 mai 2012 portant institution d'une régie d'avance temporaire	1671
Arrêté n° 2012-166 du 9 mai 2012 portant institution d'une régie d'avance temporaire	1672
Arrêté n° 2012-175 du 11 mai 2012 portant délégation de signature (Paco BUSTAMANTE).....	1673
Arrêté n° 2012-176 du 11 mai 2012 relatif à l'annulation de délégation de signature (Sylvain LAMARE).....	1674

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2012-05-14-2-1 : Élection à la vice-présidence du conseil d'administration de l'université de La Rochelle

Séance du 14 mai 2012

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu le procès verbal du scrutin du 14 mai 2012 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil d'administration de l'université de La Rochelle a élu à l'issue du premier tour de scrutin **Monsieur Mathias TRANCHANT**, vice-président du conseil d'administration de l'université de La Rochelle.

La Rochelle, le 15 mai 2012

Le président
Gérard Blanchard

ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

PROCES VERBAL

SCRUTIN DU 14 mai 2012

1ER TOUR

Nom du candidat :

- **Mathias TRANCHANT**

Nombre d'électeurs inscrits	29
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29

Résultat du scrutin :

- **Mathias TRANCHANT : 20 voix POUR
9 voix CONTRE**

Observations :

NEANT

La Rochelle, le 14 mai 2012

Le président
Gérard Blanchard

**Délibération n° 2012-05-14-2-2-1 : Élection du vice-président
« orientation, réussite et insertion professionnelle » de l'université de La
Rochelle**

Séance du 14 mai 2012

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu le procès verbal du scrutin du 14 mai 2012 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil d'administration de l'université de La Rochelle a élu à l'issue du premier tour de scrutin **Madame Anne AUBERT**, vice-présidente « orientation, réussite et insertion professionnelle » de l'université de La Rochelle.

La Rochelle, le 15 mai 2012

Le président
Gérard Blanchard

**ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT « ORIENTATION REUSSITE ET INSERTION
PROFESSIONNELLE »**

DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

PROCES VERBAL

SCRUTIN DU 14 mai 2012

1ER TOUR

Nom du candidat :

- **Anne AUBERT**

Nombre d'électeurs inscrits	29
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls, blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	28

Résultat du scrutin :

- **Anne AUBERT : 20 voix POUR
8 voix CONTRE**

Observations :

NEANT

La Rochelle, le 14 mai 2012

Le président
Gérard Blanchard

Délibération n° 2012-05-14-2-2-2 : Élection du vice-président « relations internationales » de l'université de La Rochelle

Séance du 14 mai 2012

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu le procès verbal du scrutin du 14 mai 2012 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil d'administration de l'université de La Rochelle a élu à l'issue du premier tour de scrutin **Monsieur Fernando PEDRAZA-DIAZ**, vice-président « relations internationales » de l'université de La Rochelle.

La Rochelle, le 15 mai 2012

Le président

Gérard Blanchard

ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT « ACTION INTERNATIONALE »

DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

PROCES VERBAL

SCRUTIN DU 14 mai 2012

1ER TOUR

Nom du candidat :

- **Fernando PEDRAZA-DIAZ**

Nombre d'électeurs inscrits	29
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls, blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	26

Résultat du scrutin :

- **Fernando PEDRAZA-DIAZ :**
26 voix POUR
0 voix CONTRE

Observations :

NEANT

La Rochelle, le 14 mai 2012

Le président

Gérard Blanchard

**Délibération n° 2012-05-14-2-2-3 : Élection du vice-président « culture,
vie sportive et associative » de l'université de La Rochelle**

Séance du 14 mai 2012

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu le procès verbal du scrutin du 14 mai 2012 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil d'administration de l'université de La Rochelle a élu à l'issue du premier tour de scrutin **Madame Catherine BENGUIGUI**, vice-présidente « culture, vie sportive et associative » de l'université de La Rochelle.

La Rochelle, le 15 mai 2012

Le président

Gérard Blanchard

ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT « CULTURE VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE »

DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

PROCES VERBAL

SCRUTIN DU 14 mai 2012

1ER TOUR

Nom du candidat :

- **Catherine BENGUIGUI**

Nombre d'électeurs inscrits	29
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls, blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	26

Résultat du scrutin :

- **Catherine BENGUIGUI :**
22 voix POUR
4 voix CONTRE

Observations :

NEANT

La Rochelle, le 14 mai 2012

Le président

Gérard Blanchard

Délibération n° 2012-05-14-2-2-4 : Élection du vice-président « campus numérique et système d'informations » de l'université de La Rochelle**Séance du 14 mai 2012**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu le procès verbal du scrutin du 14 mai 2012 annexé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le conseil d'administration de l'université de La Rochelle a élu à l'issue du premier tour de scrutin **Monsieur Jean-Marc OGIER**, vice-président « campus numérique et système d'informations » de l'université de La Rochelle.

La Rochelle, le 15 mai 2012

Le président

Gérard Blanchard

ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT « CAMPUS NUMERIQUE ET SYSTEME D'INFORMATIONS »**DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE****PROCES VERBAL****SCRUTIN DU 14 mai 2012****1ER TOUR**Nom du candidat :

- **Jean-Marc OGIER**

Nombre d'électeurs inscrits	29
Nombre de votants	29
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	29

Résultat du scrutin :

- **Jean-Marc OGIER : 29 voix POUR**

Observations :

NEANT

La Rochelle, le 14 mai 2012

Le président
Gérard Blanchard

**Délibération n° 2012-05-14-2-3-1 : Désignation des membres de la section disciplinaire
compétente à l'égard des usagers**

Séance du 14 mai 2012

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié,

Vu les résultats de l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, du président de la section et de son suppléant, lors du conseil d'administration du 14 mai 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ADOPTE

La section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers est composée comme suit :

Un Professeur d'université : (élu avec 6 voix pour et 1 abstention)

Georges LOUIS

Un maître de conférences ou maître assistant ou personnel assimilé : (élue avec 6 voix)

Isabelle BRENON

Un représentant des personnels, titulaire, exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires :

Claude BRAUD, PRAG.

Six usagers, l'ordre des titulaires et des suppléants ayant été déterminé par tirage au sort, le 3^{ème} suppléant ayant été élu :

Nicolas THELLIEZ, titulaire,

Laurine PAPOT, titulaire,

Aubin BUGINGO, titulaire,

Jérémy BRAGARD, suppléant,

Margot PEREZ, suppléante,

Alessandro PALOMBA, suppléant (élu avec 6 voix).

Le président de la section disciplinaire est **Georges LOUIS** et son suppléant en cas d'empêchement du président de la section disciplinaire, est **Isabelle BRENON**.

Fait à La Rochelle, le 15 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2012-53 du 15 mai 2012 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 953-6,
- Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu les résultats des élections à la commission paritaire d'établissement organisées le 27 mars 2012,
- Vu les résultats des tirages au sort du 27 mars 2012 en vue de désigner les représentants du personnel au sein de la commission paritaire d'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

BLANCHARD Gérard, président

BARBOTIN Marlène, directrice générale des services

SALLES Dominique, adjointe au directeur général des services et directrice des ressources humaines

AYMARD Stéphane, directeur de la DREDE

TEIXEIRA Marie-Grâce, responsable administrative et financière de l'UFR sciences

CAMPS Sylvie, responsable administrative et financière de l'UFR Droit, science politique et gestion

RABAH Annaïg, responsable administrative et financière de l'IUT

HUE Laurent, responsable administratif et financier de la FLASH

CAUDRON Olivier, directeur de la BU

COSTEDOAT Luc, responsable du STU

FORBEAU Francis, directeur de la DSI

INARD Christian, directeur du Pôle sciences et technologie

JOUBERT Patrice, directeur de l'IUT

Membres suppléants :

TRANCHANT Mathias, vice-président du conseil d'administration

GARCIA Pascale, vice-présidente du conseil scientifique

AUBERT Anne, vice-présidente « orientation, réussite et insertion professionnelle »,

GIUDICELLI André, doyen de l'UFR Droit, science politique et gestion

ILLOUZ Charles, doyen de la FLASH

KNAPP Alfred, directeur du CIEL

OGIER Jean-Marc, vice-président campus numérique et du système d'informations,

SAMPREDO Julien, directeur du SUAPSE

AGNELY Olivier, agent comptable

LUSSAN Eric, adjoint à la directrice des ressources humaines

SHAFAGHAT Sylvie, responsable du service des études et de la vie universitaire

LE GOC Philippe, directeur des études et de la vie universitaire

LAMILDI Sylvia, responsable du service conventions

Article 2

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des personnels :

Groupe AENES - catégorie A :

CADILHAC GALLERENT NATHALIE, titulaire ;

Groupe AENES - catégorie B :

THIBAUT DIDIER, titulaire ;

COUSIN PAIN SYLVIE, suppléante

Groupe AENES - catégorie C :

GIROUY ISABELLE et ROCHER LAURENT, titulaires ;

COZIC CLAIRE et BURLET VALERIE, suppléantes

Groupe BU - catégorie A

BOULAIRE SANDRINE, titulaire

DELGADO MANUELA, suppléante

Groupe BU - catégorie B

MERLY NICOLE, titulaire

TISSERAND STEPHANIE, suppléante

Groupe BU - catégorie C

Non désignés

Groupe ITRF - catégorie A

CONFORTO EGLE et KRASKA GRACE, titulaires ;

BESSE DOMINIQUE et MORIN CLAUDE, suppléants

Groupe ITRF - catégorie B

GUERIN ERIC et BADAoui M'HAMED, titulaires ;

TALAMON LYDIA et MONTET KARINE, suppléantes

Groupe ITRF - catégorie C

HOULBERT FRANCOISE et KILIC AYNUR, titulaires ;

ZAHZAH MERIEM et MARCHESSEAU ISABELLE, suppléantes

Article 3

Concernant le **groupe BU catégorie C**, les fonctionnaires désignés par tirage au sort n'ont pas accepté leur nomination. En conséquence les sièges vacants des représentants du personnel seront attribués par voie de tirage au sort à des représentants des enseignants-chercheurs au conseil d'administration.

Article 4

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, abroge l'arrêté n° 2011-651 du 23 novembre 2011 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 15 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-113 du 28 mars 2012 relatif à nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires option A

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du diplôme d'accès aux études universitaires est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Pierre COURTELLEMONT, professeur des universités, président

Malorie GUILBAUD – PEREZ, professeur certifié

Olivier CORRE, professeur certifié

Denis ROMAN, professeur certifié

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des stagiaires par voie d'affichage.

Article 3 :

Le président de l'université de La Rochelle et le directeur de la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 mars 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-114 du 28 mars 2012 relatif à nomination du jury de délivrance du diplôme d'accès aux études universitaires option B

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires,

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du diplôme d'accès aux études universitaires est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Pierre COURTELLEMONT, professeur des universités, président

Olivier LOLMEDE, professeur certifié

Philippe PELU, professeur agrégé

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des stagiaires par voie d'affichage.

Article 3 :

Le président de l'université de La Rochelle et le directeur de la maison de la réussite et de l'insertion professionnelle sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 mars 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-141 annule et remplace l'arrêté n° 2011- 499 portant nomination du jury de délivrance de la licence du domaine droit, économie, gestion, mention droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu l'article L613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion

ARRETE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Jacques Bouineau, professeurs des universités, président,
Olivier Debat, maître de conférences
Stéphane Pinon, maître de conférences
Alice Mazeaud, enseignant-chercheur contractuelle

Le jury du semestre 2 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Catherine Marie, professeur des universités, présidente,
Pierre Mazet, maître de conférences
Philippe Sturmel, maître de conférences
Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences

Le jury du semestre 3 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Jean Cédras, Professeur des universités, président,
Rachel Wass-Nocquet, enseignant-chercheur contractuelle
Sébastien Platon, professeur des universités
Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Le jury du semestre 4 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Sébastien Platon, professeur des universités, président,
Catherine Marie, professeur des universités
Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences
Burt Kasparian, maître de conférences

Le jury du semestre 5 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Joël Andriantsimbazovina, professeur des universités, président,
Laurent Bordereaux, maître de conférences
Sabine Bertolaso, maître de conférences
Emmanuel Savatier, maître de conférences

Le jury du semestre 6 de la licence du domaine droit, économie, gestion mention droit est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

Jean Cédras, professeur des universités, président,
Céline Laronde-Clérac, maître de conférences
Pierre Mazet, maître de conférences
Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de DEUG mention droit est composé de :

Sébastien Platon, professeur des universités, président,
Catherine Marie, professeur des universités

Marie-Luce Bernard-Vincent, maître de conférences

Burt Kasparian, maître de conférences

Le jury qui délivrera le grade de licence droit, économie, gestion mention droit est composé de :

Jean Cédras, professeur des universités, président,

Céline Laronde-Clérac, maître de conférences

Pierre Mazet, maître de conférences

Stéphane Pinon, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 avril 2012

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n°2012- 142 annule et remplace l'arrêté n° 2011-501 portant nomination du jury de délivrance du master 1 du domaine droit, économie, gestion mention droit public et privé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L613-1 du code de l'éducation

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Vu les propositions de monsieur le doyen de la Faculté de droit, de science politique et de gestion

ARRETE

Article 1 :

Le jury du semestre 1 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public et droit privé pour l'année universitaire 2011/2012 est composé de :

Wagdi Sabete-Ghobrial, maître de conférences, président,

Anne Cathelineau-Roulaud, maître de conférences

Jean Cédras, professeur des universités

Agnès de Luget, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine droit, économie, gestion mention droit public et droit privé est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président,

Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Pierre Mazet, maître de conférences

Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury qui délivrera le titre de maîtrise mention droit public et droit privé est composé pour l'année universitaire 2011/2012 de :

François-Xavier Morisset, maître de conférences, président,

Caroline Asfar-Cazenave, maître de conférences

Pierre Mazet, maître de conférences

Stéphane Pinon, maître de conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 20 avril 2012

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-152 du 23 avril 2012 portant délégation de signature
L'AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies, notamment l'article 30,

ARRÊTE
Article 1

Une délégation de signature est accordée aux agents de l'agence comptable pour signer au nom de l'agent comptable de l'université dans les conditions ci-dessous définies :

Nom Prénom	Nature de la délégation
Brigitte ALBERT	<ul style="list-style-type: none"> • Remises de chèques DDFIP • Ordres de paiement comptable • Bordereaux d'accompagnement des supports magnétiques de paiements & prélèvements • Tout courrier relatif à son service • Délégation générale, en l'absence de l'agent comptable
Josiane PALLU	<ul style="list-style-type: none"> • Bordereaux de validation de la paye à façon • Remises de chèques DDFIP • Ordres de paiement comptable • Bordereaux d'accompagnement des supports magnétiques de paiements & prélèvements • Tout courrier relatif à son service • Quittances de caisse • Délégation générale, en l'absence de l'agent comptable
Isabelle HERAUDEAU	<ul style="list-style-type: none"> • Remises de chèques DDFIP • Ordres de paiement comptable • Bordereaux d'accompagnement des supports magnétiques de paiements & prélèvements • Fiches de renseignements • Lettres types
Jérôme PROTON	<ul style="list-style-type: none"> • Remises de chèques DDFIP • Ordres de paiement comptable • Bordereaux d'accompagnement des supports magnétiques de paiements & prélèvements • Fiches de renseignements • Lettres types • Quittances de caisse • Percevoir le montant des chèques de retrait d'espèces établis par l'agent comptable
Claudine HERVAUD	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches de renseignements • Lettres types • Bordereaux d'accompagnement des supports magnétiques de paiements & prélèvements • Ordres de paiement relatifs aux avances sur missions • Quittances de caisse

Article 2

Cette délégation annule et remplace toutes celles qui ont été accordées antérieurement.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 23 avril 2012.

L'agent comptable
Olivier Agnély

Arrêté n° 2012-156 du 15 mai 2012 portant délégation de signature au vice-président du conseil d'administration (Mathias TRANCHANT)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu l'élection de **Mathias TRANCHANT**, vice-président du CA le 14 mai 2012,

ARRÊTE**Article 1**

Délégation, hors domaine financier, est donnée à Mathias TRANCHANT, vice-président du conseil d'administration, pour signer au nom du président :

les convocations au conseil d'administration et aux commissions qui lui sont rattachées.

Pour ces documents, l'ordre des délégataires est le suivant :
le président,

- en l'absence du président, le vice-président du CA,
- en l'absence du vice-président du CA, le vice-président du CS,
- en l'absence du vice-président du CS, le directeur général des services,
- en l'absence du directeur général des services, le vice-président du CEVU.

Délégation est également donnée à **Mathias TRANCHANT**, pour signer au nom du président :

- les convocations au conseil scientifique et aux commissions qui lui sont rattachées,
- les documents concernant les contrats de recherche et la recherche fondamentale,
- les documents concernant les études doctorales,
- et d'une façon plus générale les documents et décisions relatifs aux attributions du conseil scientifique.

Pour ces documents, l'ordre des délégataires est le suivant :
le président,

- en l'absence du président, le vice-président du CS,
- en l'absence du vice-président du CS, le vice-président du CA,
- en l'absence du vice-président du CA, le directeur général des services,
- en l'absence du directeur général des services, le vice-président du CEVU.

Délégation est également donnée à **Mathias TRANCHANT**, pour signer au nom du président :

- les convocations au conseil des études et de la vie universitaire et aux commissions qui lui sont rattachées,
- les documents et décisions relatifs à la scolarité des étudiants, aux formations et aux enseignements dispensés,
- et d'une façon plus générale les documents et décisions relatifs aux attributions du conseil des études et de la vie universitaire.

Pour ces documents, l'ordre des délégataires est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, le vice-président du CEVU,
- en l'absence du vice-président du CEVU, le vice-président du CA,
- en l'absence du vice-président du CA, le directeur général des services,
- en l'absence du directeur général des services, le vice-président du CS.

Délégation est également donnée à **Mathias TRANCHANT**, vice-président du conseil d'administration, pour signer au nom du président :

- les courriers et documents relatifs aux marchés publics,
- les documents, actes et décisions administratifs, contrats et conventions, dans les domaines suivants :
 - ressources humaines,
 - scolarité, formation, vie étudiante,
 - recherche et valorisation,
 - relations internationales,
 - affaires générales,
 - logistique et patrimoine,
 - hygiène et sécurité.

Sans préjudice de l'exercice des délégations de signature attribuées aux responsables de composantes et services communs et aux agents de catégorie A placés sous l'autorité du président, l'ordre des délégataires pour signer les documents ci-dessus est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, le vice-président du CA,
- en l'absence du vice-président du CA, le directeur général des services,
- en l'absence du directeur général des services, le vice-président du CS,
- en l'absence du vice-président du CS, le vice-président du CEVU.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2012-157 du 7 mai 2012 portant délégation de
signature au directeur général des services (Marlène
BARBOTIN)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 712-2,
- Vu la nomination de madame Marlène BARBOTIN sur l'emploi de directeur général des services de l'université de La Rochelle à compter du 7 mai 2012,

ARRÊTE

Article 1

Délégation, hors domaine financier, est donnée à **Marlène BARBOTIN**, directrice générale des services, à effet de signer au nom du président de l'université :

- les convocations au conseil des études et de la vie universitaire et aux commissions qui lui sont rattachées,
- les documents concernant les documents et décisions relatifs à la scolarité des étudiants, aux formations et aux enseignements dispensés,
- et d'une façon plus générale les documents et décisions relatifs aux attributions du conseil des études et de la vie universitaire.

Pour ces documents, l'ordre des délégataires est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, le vice-président du CEVU,
- en l'absence du vice-président du CEVU, le vice-président du CA,
- en l'absence du vice-président du CA, le directeur général des services,
- en l'absence du directeur général des services, le vice-président du CS.

Délégation est également donnée à **Marlène BARBOTIN**, pour signer au nom du président :

- les convocations au conseil scientifique et aux commissions qui lui sont rattachées,
- les documents concernant les contrats de recherche et la recherche fondamentale,
- les documents concernant les études doctorales,
- et d'une façon plus générale les documents et décisions relatifs aux attributions du conseil scientifique.

Pour ces documents, l'ordre des délégataires est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, le vice-président du CS,
- en l'absence du vice-président du CS, le vice-président du CA,
- en l'absence du vice-président du CA, le directeur général des services,
- en l'absence du directeur général des services, le vice-président du CEVU.

Délégation est également donnée à **Marlène BARBOTIN**, pour signer au nom du président :

- les courriers et documents relatifs aux marchés publics,
- les documents, actes et décisions administratifs, contrats et conventions, dans les domaines suivants :
 - ressources humaines,
 - scolarité, formation, vie étudiante,
 - recherche et valorisation,
 - relations internationales,
 - affaires générales,
 - logistique et patrimoine,
 - hygiène et sécurité.

Sans préjudice de l'exercice des délégations de signature attribuées aux responsables de composantes et services communs et aux agents de catégorie A placés sous l'autorité du président, l'ordre des délégataires pour signer les documents ci-dessus est le suivant :

- le président,
- en l'absence du président, le vice-président du CA,
- en l'absence du vice-président du CA, le directeur général des services,
- en l'absence du directeur général des services, le vice-président du CS,
- en l'absence du vice-président du CS, le vice-président du CEVU.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-158 du 15 mai 2012 portant délégation de signature au vice-président « relations internationales » (Fernando PEDRAZA-DIAZ)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa,
- Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
- Vu l'élection de **Fernando PEDRAZA-DIAZ**, vice-président « relations internationales » le 14 mai 2012,

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Fernando PEDRAZA-DIAZ, vice-président « relations internationales », pour signer au nom du président de l'université les accords inter-institutionnels du programme Erasmus.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 15 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-159 du 15 mai 2012 portant délégation de signature (Marie-Christine LAFAYE- Sylvie SHAFAGHAT)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa,
- Vu les statuts de l'université de La Rochelle,
-

ARRÊTE

Article 1

Délégation est donnée à Marie-Christine LAFAYE, chargée de mission « Handicap », et à Sylvie SHAFAGHAT responsable du service des études et de la vie étudiante pour signer dans leur domaine de compétences au nom du président de l'université :

- les conventions de prêt de matériels aux étudiants handicapés,
- les conventions de prêts de casiers aux étudiants handicapés,
- les engagements à la prise de note,
- les engagements au secrétariat d'examen.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2010-456 du 4 octobre 2010.

Fait à La Rochelle, le 15 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-160 du 07 mai 2012 portant délégation de signature en matière financière (Marlène BARBOTIN)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE FINANCIERE

En cas d'absence du Président de l'université de La Rochelle, délégation de signature est donnée à :

Marlène BARBOTIN, Directrice Générale des Services

Cette délégation de signature s'exerce pour les actes de gestion énumérés aux articles 2 et 3 du présent arrêté et concernant toutes les unités budgétaires de l'Université

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne quel que soit le montant :

- les engagements et les bons de commande pour les dépenses de fonctionnement et d'équipement,
- l'engagement des dépenses de personnel,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes,
- les bordereaux de recettes et de mandats,
- les marchés.

La présente délégation de signature ne s'applique pas à la réquisition de l'Agent comptable.

Article 3 : MISSIONS

La présente délégation porte sur les missions en France et à l'étranger

- ordre de mission avec ou sans remboursement
- autorisation d'invitation des personnes extérieures

Article 4 :

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, prend effet à compter du 07 mai 2012. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 7 mai 2012

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-163 du 7 mai 2012 portant désignation des représentants de l'administration et des organisations syndicales au comité technique de l'université de La Rochelle**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,
- Vu la délibération n° 2011-07-04-5-1 portant création du comité technique de l'université de La Rochelle,
- Vu les statuts de l'université,
- Vu les résultats de la consultation du personnel de l'université organisée le 20 octobre 2011 en vue de déterminer les représentants des organisations syndicales appelés à siéger au comité technique de l'université de La Rochelle

ARRÊTE**Article 1**

Siègent au comité technique de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

Gérard BLANCHARD, président de l'université
Marlène BARBOTIN, directrice générale des services

Article 2

Siègent au comité technique de l'université de La Rochelle en qualité de représentants du personnel:

UNSA Education: titulaires

Éric GUERIN
Grâce KRASKA
Brigitte ALBERT
Claude MORIN
Meriem ZAHZAH
Sylvie COUSIN-PAIN
Egle CONFORTO

UNSA Education: suppléants

Didier THIBAUT
Dominique BESSE
Lydia TALAMON
Isabelle GIROUY
Jacques FEUGUEUR
Isabelle PETRON TOURENNE
Aynur KILIG

FSU: titulaires

Isabelle GOUBET
Danièle ANDRE
Jacqueline DIASCORN

FSU: suppléants

Alfred KNAPP
Carl FRELICOT
Isabelle LANNELUC

Article 3

Le présent arrêté remplace l'arrêté 2011-613 du 3 novembre 2011 ; il sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 mai 2012.

Le président
Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2012-164 du 9 mai 2012 portant institution d'une régie d'avance temporaire
(UFR Sciences – Baie de Somme)**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,
Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la personnalité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,
Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieurs, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès ces établissements,
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,
Vu le décret n° 2008-618 du 17 juin 2008 relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des compétences élargies,

ARRÊTE

Article 1 :

Une régie d'avance temporaire est instituée à l'UFR Sciences le temps d'une mission ayant pour objet la pose de balises sur des phoques en Baie de Somme. Cette mission se déroulera du 27 mai au 2 juin 2012 inclus.

Article 2 :

La régie paie les dépenses suivantes, **en numéraire** :

- achat de nourriture
- achat d'essence pour le bateau
- petit matériel de terrain
- divers frais imprévus (matériel de réparation du bateau)

Article 3 :

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 100 €.

Article 4 :

Le régisseur doit remettre à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées **dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de fin de la mission.**

Article 5 :

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement.

Article 6 :

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 7 :

Le régisseur sera nommé par le Président de l'Université avec l'agrément de l'Agent Comptable.

Article 8 :

L'Agent Comptable de l'Université, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Recteur d'Académie et au Trésorier payeur Général.

Article 9 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université

Fait à La Rochelle, le 9 mai 2012,

Le Président
Gérard. BLANCHARD

**Arrêté n° 2012-166 du 9 mai 2012 portant institution d'une régie d'avance temporaire
(UFR Sciences – Le Conquet)****LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la personnalité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieurs, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès ces établissements,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispenses de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

Vu le décret n° 2008-618 du 17 juin 2008 relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des compétences élargies,

ARRÊTE**Article 1 :**

Une régie d'avance temporaire est instituée à l'UFR Sciences le temps d'une mission ayant pour objet la pose de balises sur des phoques en Iroise, au Conquet. Cette mission se déroulera du 3 au 13 juin 2012 inclus.

Article 2 :

La régie paie les dépenses suivantes, **en numéraire** :

- achat de nourriture
- achat d'essence pour le bateau
- petit matériel de terrain
- divers frais imprévus (matériel de réparation du bateau)

Article 3 :

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 100 €.

Article 4 :

Le régisseur doit remettre à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées **dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de fin de la mission.**

Article 5 :

Selon la réglementation en vigueur, le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 6 :

Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Article 7 :

Le régisseur sera nommé par le Président de l'Université avec l'agrément de l'Agent Comptable.

Article 8 :

L'Agent Comptable de l'Université, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Recteur d'Académie et au Trésorier payeur Général.

Article 9 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université

Fait à La Rochelle, le 9 mai 2012,

Le Président
Gérard. BLANCHARD

Arrêté n° 2012-175 du 11 mai 2012 portant délégation de signature (Paco BUSTAMANTE)**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE**Article 1 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le président de l'université de La Rochelle donne délégation de signature financière à **Paco BUSTAMANTE**, Directeur de l'Ecole doctorale Sciences pour l'Environnement « Gay Lussac » et Directeur adjoint du Laboratoire Littoral environnement et Société (LIENSs)

Cette délégation de signature est accordée sur les Unités budgétaires :

- 920/FDOC/ED SPE-GL
- 920/LIENSS

dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 : FONCTIONNEMENT HORS MISSION

La présente délégation de signature concerne :

- les engagements et les bons de commande (hors personnel) **d'un montant inférieur à 4 000 € HT** ; au-delà de ce seuil, les bons de commande sont visés par le délégataire et signés par le président de l'université,
- l'engagement des dépenses de personnel quel que soit le montant,
- la certification du service fait,
- la facturation de prestations internes ou externes.

Article 3 : ÉQUIPEMENT

Les bons de commande en équipement quel que soit leur montant sont signés par le président de l'université après visa du responsable du centre de responsabilité.

Article 4 : MISSIONS

a)-Missions sur le territoire français métropolitain

La présente délégation porte sur

- les ordres de missions avec ou sans remboursement,
- les autorisations d'invitation des personnes extérieures,
- les états de frais de déplacements,
- toutes attestations nécessaires dans le cadre des déplacements,

b)-Missions hors territoire français métropolitain

Les ordres de missions avec ou sans remboursement sont signés par le président de l'université après visa du responsable de centre de responsabilité, dans un délai de 3 semaines avant la date de départ du missionnaire.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. Il annule et remplace l'arrêté 2012-38 du 23/01/2012. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 11 mai 2012

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2012-176 du 11 mai 2012 relatif à l'annulation de délégation de signature (Sylvain LAMARE)

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2, dernier alinéa
- Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1 : ANNULATION DE DELEGATION DE SIGNATURE

La délégation de signature accordée par arrêté n° 2011-15 du 04/04/2011 à :

Sylvain LAMARE, Directeur adjoint du Laboratoire Littoral Environnement et Société (LIENSs) est annulée ; le délégataire ayant cessé ses fonctions le 22 janvier 2011.

Article 2 :

Le présent arrêté, sera publié au recueil des actes administratifs de l'université. La directrice générale des services est chargée de son exécution.

Fait à La Rochelle, le 11 mai 2012

Le président
Gérard Blanchard